

A COMPTER D'OCTOBRE 2016

POUR UN MEILLEUR SERVICE AUX USAGERS DES SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP) :

DESORMAIS UN NUMERO DE TELEPHONE UNIQUE MIS A LEUR DISPOSITION

POUR LEUR PERMETTRE DE JOINDRE LEUR CORRESPONDANT

Vous êtes un usager particulier et vous souhaitez contacter votre service des impôts des particuliers (SIP) par téléphone pour l'interroger sur une question fiscale, évoquer des difficultés de paiement, obtenir des précisions sur le paiement de vos impôts...

Rien de plus simple : désormais vous n'avez qu'un seul numéro à composer et qui sera le même quel que soit le service des impôts des particuliers dont vous dépendez :

le 0811 706 600 (*)

* service 0,06 €/min + prix de l'appel

Par ailleurs, vous pouvez toujours nous contacter sur notre site www.impots.gouv.fr